



Partage des vehicules avec catres grise a mon nom

Par **guillaume07**, le **12/03/2012** à **11:05**

Bonjour,
je suis en procedure de divorce nous n'avons pas de contrat de mariage mais j'aimerais savoir si les vehicules que nous avons en commun sont divisible . enfaite ma question est, si les cartes grise sont a mon nom propre est ce que les vehicules sont nominatif ou non (divisible ou non) car j'ai des personnes qui me disent pas la meme choses.

Par **Marion2**, le **12/03/2012** à **11:43**

Bonjour,

La carte grise n'est pas un titre de propriété, mais un titre de circulation.
Si les véhicules ont été achetés durant votre mariage, ils appartiennent à vous et à votre épouse.

Cordialement.

Par **guillaume07**, le **12/03/2012** à **12:13**

ok merci de se detail